



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 68 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre
et appui international**

Rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [66/293](#) de l'Assemblée générale, donne un aperçu de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par les pays africains et les partenaires de développement. Le rapport met en évidence les progrès réalisés, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans quatre domaines thématiques importants pour la promotion d'une paix et d'un développement durables, ainsi que pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, à savoir l'industrialisation et l'intégration régionale ; la santé, l'eau et l'assainissement ; les changements climatiques ; le financement du développement durable.

En ce qui concerne l'industrialisation et l'intégration régionale, malgré les efforts visant à promouvoir la diversification économique, des progrès limités ont été faits dans la promotion d'une industrialisation inclusive et durable. Il demeure essentiel d'assurer un environnement national, régional et international favorable à la stimulation des capacités productives et à la promotion d'un développement industriel inclusif et durable, l'insuffisance des infrastructures et les obstacles non tarifaires comptant parmi les facteurs qui continuent d'empêcher l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité du commerce intra-africain. Néanmoins, la création de la Zone de libre-échange continentale africaine est une étape importante de l'action visant à promouvoir l'intégration régionale.

* [A/73/150](#).



Dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, l'accès aux services de base a été amélioré, mais des difficultés essentielles doivent encore être surmontées. Les taux de mortalité juvénile demeurent plus élevés que dans les autres régions. D'importantes inégalités persistent quant à l'accès à l'eau et à l'assainissement entre les zones rurales et les zones urbaines. Il faut absolument que les gouvernements des pays africains honorent les engagements financiers qu'ils ont pris au titre de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes et continuent de privilégier l'amélioration des systèmes de santé nationaux et de moderniser les infrastructures de la santé.

S'agissant des changements climatiques, les pays africains continuent d'appliquer des politiques nationales et des initiatives régionales afin de promouvoir la résilience face aux effets des changements climatiques et l'adaptation à leur égard et d'améliorer la préparation en prévision des catastrophes. Il importe d'appuyer ces efforts en respectant les engagements relatifs au financement de l'action climatique, au transfert des technologies et au renforcement des capacités.

Dans le domaine du financement du développement durable, il est impératif de continuer d'exploiter toutes les possibilités offertes par les diverses sources de financement. Les pays africains continuent de réaliser des progrès considérables en matière de mobilisation des ressources intérieures. Il importe d'accroître la coopération internationale afin de lutter contre les flux financiers et de tirer parti du potentiel des ressources financières intérieures. Le respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement est également essentiel au financement du développement.

I. Introduction

1. À la suite de l'adoption de la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, l'Assemblée générale a adopté, lors de sa réunion de haut niveau en septembre 2008 (résolution 63/1), la résolution 66/293 par laquelle elle a établi un mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et demandé au Secrétaire général de présenter un rapport biennal à ce sujet. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'assurer le secrétariat de l'examen biennal, dans le cadre du point de l'ordre du jour concernant le développement de l'Afrique, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies.
2. Fondé sur les principes de responsabilité mutuelle et de partenariat, le présent rapport donne un aperçu de la mise en œuvre des engagements pris par les partenaires de développement traditionnels, nouveaux et récents de l'Afrique et par les pays africains. Ces engagements sont issus notamment de grandes conférences et de réunions au sommet dans les domaines économique et social connexes et de sommets organisés avec les partenaires africains.
3. Le rapport vise à mettre la lumière sur le respect des engagements pris dans des domaines essentiels au développement durable et à la croissance sans exclusive de l'Afrique, y compris en réexaminant les priorités de développement abordées dans les rapports précédents, notamment les changements climatiques, la viabilité environnementale et le financement du développement.

II. Méthode et portée du rapport

A. Méthode

4. Au cours de l'élaboration du présent rapport, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a mené des consultations avec les parties prenantes africaines et les partenaires de développement traditionnels, nouveaux et récents de l'Afrique afin de dégager les principaux engagements qu'il faut prendre pour appuyer le développement de l'Afrique au titre des quatre domaines thématiques ; d'examiner les résultats obtenus et les difficultés à surmonter ; de s'entendre sur des recommandations concrètes pour faire progresser l'exécution.
5. Des consultations ont eu lieu avec des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, coorganisées avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) à Midrand (Afrique du Sud) en avril 2017, avec la participation de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; avec les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris, en mai 2017 ; et avec les partenaires de développement nouveaux et récents de l'Afrique à Bangkok, en juin 2017, en collaboration la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
6. Les consultations ont été complétées par une enquête exhaustive réalisée sous forme de questionnaire auprès des principales parties prenantes (États Membres, universitaires, organisations de la société civile et organisations régionales et sous-régionales) afin de connaître leurs perspectives quant à la mesure dans laquelle les engagements pris ont été mis en œuvre, ainsi qu'aux difficultés rencontrées, aux

résultats obtenus et de l'impact produit et aux recommandations relatives à l'accélération de l'exécution.

B. Portée

7. À la suite des consultations et de l'obtention de l'aval de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, quatre principaux domaines thématiques ont été choisis. L'Équipe spéciale a cherché à faire en sorte que le rapport soit aligné sur les priorités africaines contenues dans l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et à établir un équilibre dans l'examen des thèmes liés aux piliers social, économique et environnemental du développement durable.

8. Les quatre domaines thématiques examinés dans le présent rapport sont les suivants :

a) Industrialisation et intégration régionale, fondements essentiels du programme de transformation socioéconomique exposé dans l'Agenda 2063 et indispensables à la diversification des économies fondées sur les ressources et à l'accroissement de la valeur ajoutée. L'industrialisation est le thème de l'objectif 9 de développement durable et concorde avec la proclamation par l'Assemblée générale de la période 2016-2025 en tant que Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique ;

b) Santé, eau et assainissement, l'amélioration des soins de santé étant un objectif central à la fois de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. L'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement constituent un objectif de développement clef et sont essentiels à l'obtention de meilleurs résultats en matière de santé, notamment en ce qui concerne la mortalité maternelle et juvénile ;

c) Changements climatiques, dont les effets négatifs posent de graves problèmes à la paix, à la sécurité et au développement de l'Afrique. La résolution des problèmes sera indispensable à la réalisation du Programme et de l'Agenda, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la stabilité sur le continent ;

d) Financement du développement durable, dont la disponibilité à partir de ressources intérieures, extérieures, publiques et privées est une condition nécessaire mais non suffisante pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Cette section suit les progrès réalisés après l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et offre l'occasion de réexaminer les questions soulevées dans le premier rapport (A/71/203).

III. Examen de la concrétisation des engagements au titre des quatre domaines thématiques

9. La présente section propose une évaluation des progrès réalisés dans la concrétisation des engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement dans les quatre domaines thématiques, met la lumière sur l'impact de ces progrès et identifie les lacunes à combler et les difficultés à surmonter. L'évaluation comporte un examen de la liste détaillée des engagements pris par les pays d'Afrique, les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les

partenaires de développement nouveaux et récents et un examen des enquêtes menées auprès des parties prenantes concernées.

A. Industrialisation et intégration régionale

1. Industrialisation

Afrique : Engagement 1 : promouvoir une industrialisation inclusive et durable

10. La promotion d'une industrialisation inclusive et durable compte parmi les principaux fondements de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre (2014–2023) et est essentielle à la réalisation de la transformation socioéconomique.

11. Elle s'appuie sur les progrès accomplis à cet égard grâce à la réalisation des Première et Deuxième Décennies du développement industriel de l'Afrique, ainsi que du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, qui recense six actions prioritaires sur les plans national, régional, continental et international.

12. Les pays africains se sont engagés au titre de l'objectif 4 du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 à transformer les économies et à créer des emplois de manière à stimuler la réalisation du plan.

Exécution

13. La valeur des produits manufacturés des pays africains a doublé, passant de 72 milliards de dollars en 2002 à 189 milliards de dollars en 2012. La valeur ajoutée manufacturière a elle aussi considérablement augmenté à raison de 12,5 % par an en moyenne (en 2010). Les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 6,1 % en 2012, en raison des prix forts des produits de base.

14. Sur le plan de l'accroissement de la valeur ajoutée manufacturière en Afrique, le Rapport sur le développement industriel 2018 fait état d'une augmentation de cette valeur, qui est passée de 1,4 % dans la période 1990-2000 à 4 % dans la période 2000-2016. Toutefois, en tant que pourcentage du produit intérieur brut (PIB) dans les pays africains, la valeur ajoutée manufacturière a en moyenne baissé pendant la même période, tombant de 12,8 % en 1990 à 10,5 % en 2016.

15. La contribution du secteur manufacturier à l'emploi a stagné entre 2000 et 2013, à 5,4 % et 11,2 % en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, respectivement. La part du secteur manufacturier a représenté en moyenne 11 % du PIB dans les pays africains en 2015¹.

Partenaires : Engagement 1 : encourager une industrialisation inclusive et durable, grâce notamment au financement, à l'investissement et à des politiques de partenariat élargies

16. Les partenaires de développement se sont engagés lors de conférences des Nations Unies et de réunions au sommet du Groupe des sept et du Groupe des Vingt à appuyer l'industrialisation de l'Afrique en facilitant l'accès au financement et en adoptant des politiques de développement élargies, notamment par le biais des

¹ Banque africaine de développement (BAfD), OCDE et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation* (2017).

échanges commerciaux, des investissements et du transfert de technologie. Au titre de divers régimes commerciaux préférentiels, les partenaires de développement ont décidé d'améliorer l'accès au marché des produits africains, y compris les produits manufacturés.

Exécution

17. Au cours des dernières années, l'aide publique au développement (APD) est passée des secteurs de production aux secteurs sociaux. Les montants alloués aux secteurs sociaux ont augmenté, passant de 1,1 milliard de dollars en 2012 à 1,4 milliard de dollars en 2016. Parallèlement, l'APD consacrée aux secteurs productifs a baissé de 38,6 %, tombant à 315,8 millions de dollars en 2016.

18. Les partenaires de développement nouveaux et récents de l'Afrique ont pris de nombreux engagements en faveur de l'Afrique en lançant une vaste gamme d'activités, notamment en matière de commerce et d'investissement direct étranger (IDE) dans les divers secteurs de plusieurs économies africaines, en particulier dans le commerce des ressources naturelles, la manufacture, l'agriculture et la construction. Les nouveaux partenariats ont également évolué en intégrant la coopération au service du développement sous forme d'aide, de prêts et de subventions.

19. Malgré la grande diversité des flux d'IDE aux différents secteurs économiques africains, les industries extractives demeurent la plus importante destination des investissements provenant des partenaires de développement, nouveaux et récents.

20. Entre 2012 et 2015, la Chine a offert 31,5 milliards de dollars en facilités de crédit à des pays africains, dépassant ainsi le montant de 30 milliards de dollars promis en 2013². Notamment, le Fonds de développement Chine-Afrique a été mis en place pour investir plus de 500 millions de dollars dans 27 projets portant sur l'agriculture, l'électricité, les matériaux de construction, l'extraction minière, les machines et les parcs industriels, ce fonds ayant le potentiel de stimuler environ 4 milliards de dollars d'investissements d'entreprises chinoises en Afrique³. En septembre 2016, plus de 2 000 sociétés chinoises avaient investi plus de 14 milliards de dollars dans le continent.

21. Le montant total de l'engagement en faveur des infrastructures africaines de la part de toutes les sources indiquées a baissé de 16,4 milliards de dollars de 2015 à 2016. Cette baisse était due à une réduction de 14,5 milliards de dollars du financement provenant de la Chine et d'un déclin de 4,9 milliards de dollars de l'investissement dans le secteur privé⁴. La croissance en Chine reste faible par rapport aux années précédentes et le ralentissement pourrait avoir une incidence sur les investissements étrangers du pays en Afrique, entraîner une réduction des projets d'investissement et porter atteinte à la croissance des pays bénéficiaires.

22. Les banques multilatérales de développement continuent d'offrir d'importants financements du développement à des conditions préférentielles et non préférentielles. La Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque islamique de développement ont signé un accord de 2 milliards de dollars en juillet 2017, afin de financer des activités et des projets conjoints dans les domaines de

² Selon le Forum sur la coopération sino-africaine.

³ Chine, Ministère des affaires étrangères, « Mise en œuvre des actions de suivi du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine », novembre 2009.

⁴ BAfD, Perspectives économiques en Afrique 2018 (2018).

l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'énergie renouvelable et des petites et moyennes entreprises dans des pays africains sur une période de trois ans.

Résultats

23. Compte tenu des 60 milliards de dollars promis par la Chine au sixième Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine, tenu en 2015⁵, 243 accords de coopération d'un montant total d'environ 50 milliards de dollars ont été signés entre la Chine et des pays africains entre décembre 2015 et juillet 2016. Un rapport établi par McKinsey⁶ a mis en évidence les avantages économiques que représentent les investissements chinois pour l'Afrique, y compris la création d'emplois et la formation professionnelle. Sur les 1 000 entreprises interrogées, 89 % des employés sont des locaux. Les travaux de recherche semblent indiquer que les entreprises chinoises emploient plusieurs millions d'Africains. Environ les deux tiers des entreprises chinoises assurent la formation professionnelle de leurs travailleurs. En 2015, la Chine avait créé des centres régionaux de formation professionnelle et des instituts de renforcement des capacités, formé 200 000 techniciens et offert aux Africains 40 000 possibilités de formation en Chine⁷.

24. En 2016, les montants versés au titre des engagements financiers de l'Inde avaient permis de financer plus de 150 projets dans 45 pays africains, qui ont bénéficié ensemble de plus de 10 milliards de dollars en facilités de crédit⁸. Le montant promis par l'Inde dans le secteur énergétique a doublé en 2016, atteignant 1,2 milliards de dollars, par rapport à 524 millions de dollars en 2015⁹.

25. L'Afrique bénéficie actuellement d'environ 55 % des décaissements de l'Agence brésilienne de coopération, l'aide provenant du Brésil a dépassé 1 milliard de dollars en 2017, et un conglomérat d'entreprises brésiliennes a assuré environ 13 000 emplois en Angola.

26. Bien que les produits manufacturés ne représentent que 18 % des exportations totales de l'Afrique, la part des produits finis dans le commerce intra-africain a dépassé 50 % en moyenne au cours de la période 2010–2015¹⁰, ce qui met en évidence l'impact positif de l'intégration régionale sur les efforts visant à promouvoir la création de valeur ajoutée et l'industrialisation.

27. Toutefois, la plupart des pays africains sont en bas de la chaîne de valeur de l'économie mondiale, le gros des bénéfices allant à des entreprises situées dans des pays développés, surtout en ce qui concerne plusieurs produits agricoles africains comme le café, le cacao et le thé. Il est donc urgent d'aider les pays africains à transformer les matières premières agricoles en produits industriels, y compris à l'aide de partenariats public-privé.

⁵ Yun Sun, « Foresight Africa viewpoint – China's engagement in Africa: what can we learn in 2018 from the \$60 billion commitment? », institution Brookings, 30 janvier 2018.

⁶ Kartik Jayaram, Omid Kassiri et Irene Yuan Sun, « The closest look yet at Chinese economic engagement in Africa », McKinsey, juin 2017.

⁷ Conformément au Plan d'action de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine (2016–2018).

⁸ Asrat Seyoum, « India avails billion dollars' worth line of credit to Ethiopia », The Reporter, 18 mars 2017.

⁹ BAfD, Perspectives économiques en Afrique 2018.

¹⁰ BAfD, OCDE et PNUD, Perspectives économiques en Afrique 2017.

2. Intégration régionale

Afrique : Engagement 2 : promouvoir l'intégration régionale, notamment en créant une zone de libre-échange continental

28. Les pays africains se sont engagés à créer la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que programme phare de l'Agenda 2063, essentiel à la promotion de la croissance et du développement durable.

Exécution

29. D'importantes mesures ont été prises par les pays africains, l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour faire progresser l'intégration régionale, y compris le lancement en juin 2015 de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC (Organisation tripartite du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe), comprenant 26 États africains.

30. Au moment de la rédaction du présent rapport, 49 pays avaient signé l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui vise à multiplier par deux les échanges commerciaux en Afrique en levant les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce de biens et de services.

31. À sa trentième session ordinaire, tenue en janvier 2018, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté un protocole sur la liberté de circulation des personnes dans tout le continent et le droit de vivre et de posséder des terres partout en Afrique, ce qui renforcera considérablement l'intégration intrarégionale.

32. Au cours de la même session, la Conférence a lancé le Marché unique du transport aérien africain, qui unifiera le marché du transport aérien et libéralisera le voyage intra-africain, contribuant ainsi à l'intégration économique et au développement de la région.

Résultats

33. Selon les Perspectives économiques en Afrique 2017, le commerce entre pays africains est passé de 10 % en 2000 à 16 % en 2014. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) considère que la Zone de libre-échange continentale africaine a la possibilité d'augmenter de 52,3 % les échanges commerciaux intra-africains de 2010 à 2022 et d'accroître de 53,3 % les échanges de produits industriels au cours de la même période, tout en améliorant la valeur ajoutée et en stimulant la compétitivité industrielle.

3. Évaluation globale et principales priorités et difficultés

Industrialisation

34. Mesurés en fonction de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, les progrès réalisés à ce jour sont limités quant à la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous. L'Afrique devrait créer sa propre voie, en exploitant surtout le potentiel des agro-industries et en s'appuyant sur son avantage comparatif naturel, tout en tirant les enseignements d'autres régions qui ont réussi à développer leur secteur industriel. La politique industrielle ne peut pas être examinée isolément ; il faut s'occuper des questions de développement plus globales, des infrastructures, de l'éducation, de l'amélioration des compétences et de la formation.

35. Pour faire progresser l'industrialisation, il faut disposer d'instruments et d'institutions financiers spéciaux, notamment de banques nationales et régionales de développement industriel, afin de financer les activités liées au développement industriel. Bien que de nombreux pays africains aient créé des banques de développement agricole, très peu d'entre eux disposent de mécanismes financiers favorisant le développement industriel.

36. Les petites et moyennes entreprises et les petites sociétés gérées par des femmes manquent d'accès au financement. La principale contrainte à caractère sexospécifique en matière de développement vient de l'absence de programmes appuyés par les États et axés sur les femmes.

37. Les réformes des politiques commerciales dans les pays de l'OCDE sont nécessaires, car la structure tarifaire actuelle désavantage les produits transformés et semi-transformés africains au profit des matières brutes.

38. Tandis que l'accès aux marchés mondiaux offrira de meilleures possibilités de croissance et d'inclusion dans les pays les moins avancés, l'agro-industrie africaine devrait chercher à accroître les possibilités, en augmentant et en approfondissant l'intégration régionale grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine et à la Zone de libre-échange tripartite.

Intégration régionale

39. Le déficit d'infrastructure et les obstacles non tarifaires comptent parmi les principaux facteurs qui continuent de freiner la réalisation d'échanges commerciaux plus efficaces et plus rentables entre les pays africains. L'accélération de l'exécution des projets d'infrastructure régionaux est essentielle à la promotion du commerce et de l'intégration régionale.

40. Il est indispensable d'attirer des investissements privés, notamment en créant des cadres réglementaires et juridiques favorables, pour combler le déficit d'infrastructure.

41. La déconnection entre les efforts axés sur l'industrialisation et les négociations commerciales pose également de gros problèmes.

42. Il importera d'écarter les difficultés que rencontrent les petites et moyennes entreprises pour accéder au crédit qui leur permette d'innover et d'augmenter la production afin de transformer les structures économiques et de s'industrialiser.

B. Santé et eau et assainissement

1. Santé

Afrique : Engagement 3 : augmenter le financement intérieur du secteur de la santé

43. Dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, adoptée en 2001, les pays africains se sont engagés à allouer 15 % au moins de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé. Les gouvernements des pays africains ont également adhéré, notamment, au Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation en Afrique, adopté en 2006, et à la Stratégie africaine pour la santé (2016-2030).

Exécution

44. Selon les données dont dispose l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les dépenses de santé dans les pays africains ont considérablement augmenté en pourcentage des dépenses totales des États, passant de 8,7 % à 11,4 % dans la période 2000-2013 et de 13,6 milliards de dollars à 50,7 milliards de dollars au cours de la période 2000-2011.

45. L'Union africaine a amélioré son architecture sanitaire en lançant les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et leurs centres collaborateurs régionaux dans les cinq régions de l'Union africaine.

Partenaires : Engagement 2 : augmenter considérablement le financement et les autres moyens d'appui au secteur de la santé

46. Les dirigeants mondiaux se sont engagés à verser environ 3 milliards de dollars afin de réduire à près de zéro la mortalité due au paludisme à la fin de 2015, au cours de la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement organisée en 2008. Les États Membres des Nations Unies se sont engagés à verser tous les ans, jusqu'à la fin de 2015, 22 milliards de dollars au moins en faveur de la lutte mondiale contre le VIH et à fixer des cibles précises quant aux résultats à obtenir en matière de transmission du virus et de la maladie dans la Déclaration politique sur le VIH/sida. Des engagements ont été pris également au sujet des systèmes de santé, de la formation des travailleurs de la santé, des maladies tropicales négligées, de la mortalité maternelle et de la fourniture de médicaments et de traitements à des prix abordables.

Exécution

47. Selon les données de l'OCDE, l'aide publique au développement consacrée à la santé en Afrique a beaucoup augmenté, passant de 2,3 milliards de dollars en 2002 à 15,8 milliards de dollars en 2015 et à 11,9 milliards de dollars en 2016, représentant au total un montant de 124,6 milliards de dollars dans la période 2002-2016. Plus de 46 % de l'aide publique au développement consacrée à la santé en 2016, soit 5,5 milliards de dollars, ont été dédiés aux politiques démographiques, y compris le contrôle des infections sexuellement transmises, tout particulièrement du VIH/sida.

48. La contribution de l'Inde ne cesse de croître dans les secteurs des soins de santé et de la médecine en Afrique. En 2011, Cipla, la plus grande société pharmaceutique de fabrication de médicaments génériques, a lancé au Cameroun, au Kenya, au Lesotho et en Zambie le programme de traitement à un dollar par jour, initiative visant à réduire le coût du traitement du VIH/sida.

49. La Chine compte parmi les 10 premiers donateurs bilatéraux mondiaux en faveur de la santé en Afrique. De 2000 à 2012, elle a consacré 3 milliards de dollars à 255 projets dans les domaines de la santé, de la population et de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Pour sa part, l'Agence de coopération internationale de la République de Corée a récemment révélé sa stratégie de partenariat pour 2016-2020 en ce qui concerne l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie, la coopération en matière de santé étant un aspect primordial de son plan stratégique.

Résultats

50. L'augmentation des investissements dans le secteur de la santé a eu d'importantes retombées sur la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le

paludisme, comme en témoigne la baisse des taux de mortalité dans toute l'Afrique. Toutefois, de nombreux pays africains souffrent d'un manque de moyens et d'une faiblesse générale des systèmes de santé, exacerbés par l'épidémie d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest en 2013 et 2014. Malgré ces difficultés, les taux de mortalité des moins de 5 ans sont tombés de 173 à 81 décès pour 1 000 naissances vivantes au cours de la période 1990-2015. L'Afrique a également fait des progrès notables en ce qui concerne le taux de mortalité maternelle, qui a été réduit de 965 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 542 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

2. Eau et assainissement

Afrique : Engagement 4 : étendre et améliorer l'accès aux services d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement

51. Selon la BAfD, 330 millions d'Africains n'ont pas accès aux services de base en matière d'approvisionnement en eau salubre et 680 millions ne disposent pas de services d'assainissement sûrs. Les investissements dans l'eau salubre et l'assainissement sont essentiels, un montant de 13 milliards de dollars étant estimé nécessaire pour atteindre les cibles de l'objectif 6 de développement durable sur le continent, sans compter le montant requis pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures existantes¹¹.

Exécution

52. La Déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement a été adoptée en mai 2015 en tant qu'instrument de mise en œuvre de l'Africa Water Vision 2025.

53. Les pays africains s'emploient à atteindre une dépense annuelle minimale équivalant à 0,5 % du PIB sur l'eau et l'assainissement d'ici à 2020, afin d'améliorer l'accès et les résultats en matière de santé et de nutrition, conformément à la feuille de route de Dar es Salaam relative à la concrétisation des engagements de Ngor en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique, adoptée en juillet 2016.

54. L'Union africaine, en partenariat avec le Fonds africain pour l'eau, a renforcé le suivi et l'établissement de rapports en ce qui concerne l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement en Afrique. Dans le cadre de sa stratégie pour la période 2017-2025, le Fonds africain pour l'eau aide les pays africains à satisfaire le besoin croissant d'investissement aux fins de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau en Afrique.

Résultats

55. Plusieurs résultats notables ont été obtenus sur le terrain. À titre d'exemple, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès dans la formulation de nouvelles politiques et stratégies de développement pour l'après-2015. Le Rwanda s'est engagé à élaborer un plan d'investissement complet dans tous les secteurs, avec une contribution multipartite, afin de compléter le plan stratégique déjà en place. Ce plan d'investissement sera étroitement contrôlé et évalué afin que les progrès accomplis dans la réalisation de la Vision 2020 du Rwanda et des objectifs de développement durable soient suivis de manière efficace. Au Lesotho, le budget alloué à la

¹¹ <http://www.afdb.org/en/news-and-events/world-water-day-interview-wambui-gichuri-director-water-development-and-sanitation-department-17966/>.

Compagnie des eaux et des égouts est passé de 8,5 millions de dollars à 12,4 millions de dollars de 2013 à 2017, ce qui a augmenté l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement dans la même période¹².

Partenaires : Engagement 3 : apporter un appui financier pour aider à élargir l'accès aux services d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement

Exécution

56. La BAfD s'est engagée à lancer 47 nouvelles opérations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène au cours de la période 2014-2016 (d'un montant de 1,8 milliard de dollars). Elle a partiellement honoré cet ambitieux engagement en achevant 24 nouvelles opérations en juin 2016 d'un montant cumulé de 664 millions de dollars.

57. En 2015, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de la plus grande part des engagements relatifs à l'aide dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (plus de 1,7 milliards de dollars) pris par les partenaires de développement traditionnels de toutes les régions. La plupart des pays de la région n'ont toutefois pas atteint les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement¹³. Les engagements en faveur de la région, qui représentaient 38 % de l'ensemble de l'aide publique au développement en matière d'eau et d'assainissement en 2012, sont tombés à 20 % en 2015, baissant ainsi de 3,8 milliards de dollars à 1,7 milliard de dollars¹⁴.

58. Des partenaires nouveaux et récents, notamment la Chine et la Turquie, ont appuyé des projets concernant l'eau et l'assainissement en Afrique. La Turquie, par l'intermédiaire de la Humanitarian Relief Foundation, a apporté une aide dans ce domaine à environ 1,6 million de personnes en Afrique en creusant 457 puits d'eau salubre dans neuf pays africains.

Résultats

59. Plusieurs résultats notables ont été constatés sur le terrain. Une assistance apportée par les Pays-Bas a aidé le Water Supply Asset Holding and Investment Fund du Mozambique à assurer à 70 % des 21 principales villes du pays un accès à l'eau potable. Le Japon a aidé à approvisionner 36 millions de personnes en eau potable et à former 4 200 personnes dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. L'aide de la France en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène a contribué à financer l'usine d'eau potable de Kabala au Mali et assuré le financement d'un grand programme de renforcement des capacités à la société chargée de l'exploitation de l'usine.

3. Évaluation d'ensemble et principales priorités et difficultés

60. L'amélioration des systèmes de santé et la modernisation des infrastructures de la santé en Afrique pour une population de plus en plus nombreuse sont une nécessité.

¹² ONU-Eau, analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable, Rapport GIAAS 2017 : « Financing Universal Water, Sanitation and Hygiene under the Sustainable Development Goals » (Genève, OMS, 2017).

¹³ OMS et Fond des Nations Unies pour l'enfance, *Progress on Sanitation and Drinking Water: 2015 Update and MDG Assessment* (Genève, 2015).

¹⁴ ONU-Eau et OMS, UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water (GLAAS 2017 Report).

61. Il faut assurer les bons investissements en capital humain, surtout un enseignement de qualité aux jeunes, pour atteindre le seuil minimal des trois millions de travailleurs sanitaires spécialisés requis par l'Organisation mondiale de la Santé.

62. La croissance économique dans certains pays africains n'a pas entraîné une amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, à cause surtout de l'insuffisance des allocations financières et budgétaires.

63. D'importantes inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement persistent entre les zones rurales et les zones urbaines en Afrique.

64. Les mesures adoptées en matière d'eau et d'assainissement ne tiennent pas compte des problèmes à la fois politiques, financiers, socioéconomiques et environnementaux causés par les changements climatiques qui compromettent la sécurité alimentaire, la santé, le développement et la durabilité des écosystèmes.

C. Changements climatiques

65. L'Accord de Paris est entré en vigueur en novembre 2016 avec pour objectif de renforcer l'action mondiale face à la menace des changements climatiques en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100 et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'Accord de Paris vise à rendre les pays plus aptes à s'adapter aux effets des changements climatiques ; à réaliser un équilibre clair entre les sources et les puits de gaz à effet de serre ; à assurer la cohérence entre les flux financiers et les moyens utilisés pour produire de faibles émissions et être résilients face aux changements climatiques. L'Accord a également confirmé que les contributions prévues déterminées au niveau national allaient devenir des contributions déterminées au niveau national.

1. Planification et préparation nationales et régionales

Afrique : Engagement 5 : accroître la résilience et l'adaptation face aux changements climatiques et améliorer la préparation en prévision des catastrophes naturelles à l'aide de politiques, de stratégies et de plans nationaux et régionaux

66. Dans l'objectif 7 du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, les pays africains ont décidé de renforcer la résilience face aux changements climatiques et la préparation en prévision des catastrophes naturelles, notamment en intégrant ces objectifs aux politiques, aux plans et aux mesures de préparation nationaux et régionaux.

Exécution

67. Les pays africains ont pris des mesures pour tenir compte de l'adaptation dans la planification du développement, notamment au moyen de l'intégration aux divers niveaux, de l'élaboration de politiques et de législations sur le climat et de l'adoption de nouvelles dispositions institutionnelles.

68. Cinq des neuf pays ayant soumis leur plan d'adaptation national au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se situent en Afrique. La lenteur des progrès était due essentiellement à l'insuffisance de l'appui financier dont disposent les pays en développement. Ainsi, la décision du Fonds vert

pour le climat de mettre 3 millions de dollars à la disposition de chaque pays pour l'établissement du plan national et pour tout autre processus de planification de l'adaptation a été bienvenue.

69. En juin 2018, 23 des 47 demandes relatives à des plans d'adaptation nationaux et soumises au Fonds vert pour le climat venaient d'Afrique. Sur ces 23 demandes, 7 avaient été appuyées et approuvées. De plus, 47 pays africains avaient ratifié l'Accord de Paris. Afin de lutter contre les effets des changements climatiques, plusieurs initiatives régionales clefs ont été élaborées et adoptées, y compris l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et l'Initiative pour l'adaptation en Afrique.

70. À la suite de la décision de l'Union africaine sur la participation de l'Afrique aux négociations relatives au changement climatique mondial, trois commissions consacrées à la région du Sahel, à la région du bassin du Congo et aux États insulaires ont été créées. En avril 2018, les pays africains ont lancé les travaux de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le bassin du Congo.

Résultats

71. À ce jour, le Fonds pour les changements climatiques en Afrique, fonds d'affectation spéciale multidonateur géré par la BAFD, a approuvé huit petits projets de subventions d'un montant total de 3,3 millions de dollars pour doter les pays de meilleurs moyens d'accéder au financement international de l'action climatique.

72. Selon le Groupe de la Banque mondiale, les pays africains ont fait des progrès dans la réalisation du Business plan pour le climat en Afrique. En novembre 2016, 45 pays s'étaient engagés à verser leurs contributions prévues déterminées au niveau national. Le Plan avait identifié diverses sources de financement potentiel pour la réalisation d'activités adaptées à ces contributions.

2. Appui extérieur

Partenaires : Engagement 4 : assurer un financement supplémentaire pour le climat

73. L'Accord de Paris a affirmé l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an au moins pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets.

Réalisation

74. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies, le montant total du financement propre au climat accordé par les pays développés aux pays en développement a augmenté d'environ 50 % entre 2011 et 2014, passant de 17 milliards de dollars à 26,6 milliards de dollars, ce financement étant essentiellement axé sur des activités d'atténuation. En décembre 2016, le Fonds vert pour le climat avait mobilisé 10,3 milliards de dollars en annonces de contribution de la part de 43 États Membres, y compris 8 pays en développement¹⁵.

75. Dans le cadre du Business plan pour le climat en Afrique, le Groupe de la Banque mondiale a facilité l'accès des pays au financement de l'action climatique. En ce qui concerne l'adaptation de l'agriculture au climat, le Groupe a approuvé

¹⁵ *Financing for Development: Progress and Prospects – Report of the Inter-Agency Task Force on Financing for Development 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.I.5).

11 projets d'un montant total de 1,4 milliard de dollars, faisant bénéficier plus de 1,6 million d'agriculteurs et améliorant environ 725 000 hectares de terres à l'aide de pratiques agricoles intelligentes à l'égard du climat. S'agissant de l'accès à l'énergie, le Groupe s'est engagé à installer une capacité solaire de 1 gigawatt d'ici à 2020 ; à cette fin, la Banque exécute un projet régional d'un montant de 200 millions de dollars pour étendre l'accès à l'électricité des ménages et des collectivités grâce à des services modernes de distribution d'électricité hors réseau dans 9 pays cibles.

76. La BAFD, la plateforme Africa50 et le Fonds vert pour le climat collaborent à l'initiative Desert to Power afin de transformer les déserts africains en de nouvelles sources d'énergie renouvelable en se fixant l'objectif de développer des systèmes solaires pour assurer 10 000 mégawatts de puissance électrique dans 11 pays de la région du Sahel et de produire de l'énergie solaire pour 250 millions de personnes, tout en promouvant l'amélioration de l'agriculture et d'autres activités économiques¹⁶.

77. Le Fonds d'investissement pour le climat a continué d'appuyer les activités d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets dans les secteurs de l'énergie, de la résilience face au climat, des transports et de la foresterie. Des annonces de contribution d'un montant total de 8,3 milliards de dollars devraient permettre de mobiliser 58 milliards de dollars supplémentaires en cofinancement.

78. Lorsque l'Accord de Paris a été adopté, le Fonds pour l'environnement mondial a créé un fonds d'affectation spéciale destiné à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence. Onze donateurs ont annoncé des contributions d'environ 55 millions de dollars à ce fonds à l'occasion de son lancement officiel à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, en novembre 2016.

79. Le Fonds pour les changements climatiques en Afrique a été créé à l'aide d'une contribution initiale de 4,725 millions d'euros apportée par l'Allemagne. Il a ensuite bénéficié d'une promesse de contribution supplémentaire d'un montant de 4,7 millions d'euros de la part de l'Italie et d'une autre d'un montant de 2 millions d'euros de la part des Flandres (Belgique).

Partenaires : Engagement 5 : appuyer le transfert de technologies et le renforcement des capacités

80. L'Accord de Paris promeut une coopération internationale accrue en matière d'élaboration et de transfert de technologies n'influant pas sur le climat et de renforcement des capacités et la création d'un cadre technologique et des mécanismes institutionnels appropriés. Dans le cadre de l'Accord, l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence a été mise en place pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement de sorte qu'ils puissent satisfaire aux critères renforcés de transparence prévus dans l'Accord.

Exécution

81. Financé à hauteur de 50 millions de dollars, le Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies a été créé par le Fonds pour l'environnement mondial

¹⁶ Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Major funds support clean solar energy in the Sahel », 30 mai 2018.

en 2008 afin d'accroître l'investissement en faveur du transfert de technologies et d'aider ainsi les pays en développement à satisfaire leurs besoins en écotechnologies.

82. Le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques a été créé par le Fonds pour l'environnement mondial en 2010 pour faciliter l'action relative à l'élaboration et au transfert de technologies.

83. Le Fonds pour l'environnement mondial contribue au financement d'activités d'élaboration et de transfert de technologies concernant le climat. Il aide les pays à évaluer leurs besoins technologiques, à élaborer des projets pilotes en matière de technologie et à exécuter des centaines de projets relatifs au climat ayant des objectifs liés aux technologies climatiques. Onze pays africains ont participé à la première phase de l'évaluation des besoins technologiques et 12 pays ont participé à la deuxième.

84. Au cours de la période 2014-2018, 19 projets comportant des objectifs de transfert de technologies ont été approuvés, bénéficiant de 111,7 millions de dollars de la part du Fonds pour l'environnement mondial et de 709,3 millions de dollars de cofinancement.

85. Le projet relatif à la production de matériaux d'isolation thermique à base de Typha au Sénégal, lancé en 2013, est un exemple de transfert de technologie. Au cours de la période considérée, des projets envisagés au titre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence ont été approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial dans quatre pays africains.

3. Action climatique

Afrique : Engagement 6 : faire tout son possible en matière de réduction des émissions grâce à des contributions déterminées au niveau national

Exécution

86. Les pays africains ont continué de prendre des mesures pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques et réduire la vulnérabilité et accroître la résilience, en appliquant et en intégrant les méthodes d'adaptation aux changements climatiques à leurs plans nationaux de développement. Ils l'ont fait en adoptant des stratégies nationales de protection et de promotion de la diversité biologique, ainsi que des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

87. Selon l'Adaptation Gap Report 2017, il n'existe pas encore d'indicateurs ou de matrices convenus pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation établi dans l'Accord de Paris.

88. Le projet de stratégies de développement à faible émission de carbone en Afrique aide les pays à créer des instruments analytiques qui soutiennent l'élaboration de politiques optimales en matière d'application des contributions déterminées au niveau national, favorisant ainsi une transition pilotée par les pays et axée sur la demande vers la recherche d'un développement à faible taux d'émissions.

89. Dans le cadre du projet de l'Assemblée sur l'adaptation écosystémique au service de la sécurité alimentaire, les objectifs d'adaptation et d'atténuation sont fusionnés du fait de leur complémentarité pour stimuler l'action climatique dans une perspective de développement socioéconomique.

Partenaires : Engagement 6 : réduire les émissions de carbone (Parties visées à l'annexe I) ou faire des contributions déterminées au niveau national par tous les moyens possibles (Parties non visées à l'annexe I)

Exécution

90. Selon l'Emissions Gap Report 2017, l'accroissement des émissions totales de gaz à effet de serre s'est ralenti au cours des deux dernières années, les augmentations calculées ayant été de 0,9 %, 0,2 % et 0,5 % en 2014, 2015 et 2016, respectivement. Les pays du Groupe des Vingt sont dans leur ensemble sur la bonne voie pour ce qui est d'honorer les promesses faites à Cancun pour 2020. Toutefois, les progrès diffèrent d'un pays à l'autre du Groupe, l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie et l'Union européenne étant ceux qui devraient y parvenir.

91. Selon Oxfam International, l'aide accordée aux pays à faible revenu pour leur permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre est loin d'atteindre les cibles fixées dans l'Accord de Paris. Une nouvelle injection de 4,1 milliards de dollars de la part de la communauté internationale a été mise à la disposition du Fonds pour l'environnement mondial afin d'aider à empêcher la perte de biodiversité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

4. Évaluation d'ensemble et principales priorités et difficultés

92. Les pays africains ont pris des mesures pour intégrer l'adaptation à la planification du développement. Les principales priorités concernent essentiellement l'adaptation et la mobilisation de ressources suffisantes et le transfert de technologies. Les pays africains ont besoin d'une assistance pour demander des dons, des subventions et des prêts à des fins écologiques.

93. Les pays africains ont besoin d'aide pour augmenter leurs contributions déterminées au niveau national et intégrer une croissance à faible intensité de carbone à leurs cadres de développement nationaux.

94. Il est nécessaire que les partenaires de développement traditionnels honorent leurs engagements en matière de réduction des émissions. Il faudrait en outre incorporer les besoins de financement et de renforcement des capacités dans des mécanismes novateurs afin de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

D. Financement du développement

1. Mobilisation de ressources intérieures

Afrique : Engagement 7 : mobiliser davantage de recettes publiques intérieures et les utiliser de manière plus rationnelle

95. Le Programme d'action d'Addis-Abeba réaffirme que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, appuyées par le principe de l'appropriation nationale, sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable.

96. Les pays africains se sont employés à accroître les ressources intérieures pour financer leurs priorités en matière de développement durable. À sa vingt-septième session ordinaire, tenue en juillet 2016, la Conférence de l'Union africaine a adopté des mesures pour mobiliser des ressources supplémentaires à l'aide de mécanismes de financement novateurs.

Exécution

97. Les pays africains ont déployé des efforts considérables pour mobiliser des ressources d'une manière plus efficace et plus efficiente. Ils ont notamment élargi la base d'imposition en créant des administrations fiscales autonomes ; adopté une taxe sur la valeur ajoutée ; pris des mesures pour assurer la transparence des recettes et des dépenses, ainsi qu'une meilleure gouvernance.

Résultats

98. Ces efforts ont contribué à un meilleur recouvrement des recettes fiscales : en pourcentage du PIB, celles-ci sont passées de 23 % en 2000 à un maximum de 28,5 % en 2006.

99. Toutefois, les mesures de mobilisation fiscale sont relativement faibles dans les pays africains exportateurs de pétrole, où le rapport taxe/PIB a été de 20 % en moyenne en 2015, contre 25 % dans les pays africains non exportateurs de pétrole et 34 % dans les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

100. Malgré les efforts déployés, les recettes fiscales ne suffisent pas encore à financer le programme de développement du continent prévu dans l'Agenda 2063 et dans le Programme 2030. Des facteurs structurels, notamment un faible revenu par habitant, un vaste secteur informel et une industrie manufacturière limitée, entravent eux aussi la mobilisation de ressources fiscales en Afrique.

Afrique : Engagement 8 : mobiliser des investissements privés et développer les marchés des capitaux et d'autres sources de financement

101. Malgré leur accroissement, les ressources intérieures restent faibles en termes absolus pour de nombreux pays africains et doivent être augmentées, notamment à l'aide du secteur privé intérieur.

102. Les pays africains ont entrepris des réformes pour renforcer le secteur financier et favoriser une allocation rationnelle des ressources de manière à appuyer le développement. Ils ont également encouragé l'investissement privé en améliorant l'environnement économique.

Exécution

103. Diverses mesures ont été appliquées par les pays africains, allant de la privatisation et de la déréglementation aux réformes macroéconomiques et aux réformes institutionnelles élargies, y compris la libéralisation de l'agriculture, du commerce et des finances, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel.

104. Le résultat impressionnant obtenu par ces pays, selon l'Indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, est une preuve de l'impact des réformes relatives au climat d'investissement. À titre d'exemple, 5 des 10 premiers réformateurs mondiaux ont été des pays africains en 2014.

Résultats

105. Les mesures prises par les pays africains ont contribué à améliorer la performance du secteur bancaire et, parallèlement, à influencer de manière positive le développement du secteur privé et le développement économique en général. Selon le Fonds monétaire international, le ratio médian des crédits du secteur privé par rapport au PIB a doublé depuis 1995. Le continent a aussi connu une innovation dans

les services financiers grâce au développement de la téléphonie mobile, y compris la mise au point de systèmes tels que M-Pesa et M-Shwari en Afrique de l'Est¹⁷.

2. Financement extérieur

Partenaires : Engagement 7 : accroître les flux publics consacrés au développement, y compris (dans le cas des partenaires de développement traditionnels) l'aide publique au développement

106. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les engagements d'APD ont été réaffirmés, notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide aux pays en développement et de 0,15 à 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. L'Afrique est le principal bénéficiaire de ces engagements, en particulier du dernier d'entre eux, les deux tiers des pays les moins avancés étant situés en Afrique.

Exécution

107. Selon les chiffres préliminaires de l'OCDE, l'APD nette des membres du Comité d'aide au développement a atteint 146,6 milliards de dollars en 2017, soit une baisse de 0,6 % en termes réels par rapport à 2016 et une augmentation approximative de 8,7 % au prix courant par rapport au niveau de référence de 2013. L'APD nette en tant que pourcentage du RNB a de nouveau chuté, passant de 0,32 % en 2016 à 0,31 % en 2017, ce qui rend la cible de 0,7 % visée collectivement encore hors d'atteinte.

108. Toutefois, bien que les chiffres de référence sur l'APD aient mondialement baissé pour 2017, selon les estimations préliminaires, l'aide bilatérale apportée à l'Afrique par les pays membres du Comité d'aide au développement a atteint environ 29 milliards de dollars, soit une augmentation de 3 % succédant à une baisse de 0,5 % de 2015 à 2016. Parallèlement, l'APD accordée aux pays les moins avancés, dont les deux tiers sont situés en Afrique, a atteint 26 milliards de dollars en 2017, soit une augmentation annuelle de 4 %, inversant la baisse enregistrée auparavant.

109. Sur la base des dernières données ventilées concernant 2016, le montant de l'APD nette attribuée à l'Afrique a diminué de 1,6 %, tombant d'environ 51 milliards de dollars en 2015 à 50,2 milliards de dollars en 2016. Les secteurs ciblés en premier par les donateurs du Comité d'aide au développement en 2016 sont : Le secteur social (44 %) ; l'économie (20 %) ; l'aide humanitaire (11 %) ; la production (10 %) ; l'aide multisectorielle (8 %) ; l'aide au titre de programmes (5 %).

Résultats

110. Des progrès encourageants ont été constatés dans la rationalisation des plans et des priorités stratégiques, ainsi que dans l'amélioration de l'adaptation entre les programmes des partenaires de développement et les cadres de résultats dirigés par les pays. Une augmentation de l'aide non liée a été enregistrée entre 2010 et 2016, dont la part dans l'APD fournie par les pays du Comité d'aide au développement a culminé à 80 % en 2016, alors qu'elle était de 74 % en 2010.

111. Par rapport à la cible fixée consistant à verser 90 % des fonds, la prévisibilité annuelle dans le monde a légèrement baissé en 2015, tombant à 84 %, par rapport à

¹⁷ Anne-Marie Gulde-Wolf, « Accélérer le développement du secteur financier pour doper la croissance en Afrique subsaharienne », Fonds monétaire international, 13 juillet 2016.

85 % en 2010. Ce chiffre global masque toutefois une disparité régionale : l'Afrique en pâtit le plus, ne bénéficiant que de 73 %.

Partenaires : Engagement 8 : faciliter les flux de ressources privées extérieures (envois de fonds, investissement direct étranger et autres sources)

112. Les dirigeants du Groupe des Vingt se sont engagés à réduire le coût moyen des envois de fonds à l'échelle mondiale à 5 % (de 9,30 % au milieu de 2011) lors du sommet organisé par le Groupe à Cannes (France) en 2011. Le Groupe a révisé cette cible lors de son sommet tenu à Hangzhou (Chine) en 2016, la réduisant à 3 %, tout en s'engageant à éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %, d'ici à 2030, conformément à l'objectif 10 de développement durable.

Exécution

113. Les flux mondiaux d'investissement direct étranger ont chuté de 23 %, passant de 1,87 billions de dollars en 2016 à 1,43 billions de dollars en 2017. Toutefois, les investissements dans les pays en développement sont demeurés stables, assurant à ces pays une part grandissante des flux mondiaux, à savoir 47 % du total en 2017, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2016. Cependant, l'écart se creuse entre les divers pays en développement de la région, en partie à cause du fléchissement des cours du pétrole et des conséquences macroéconomiques de l'effondrement des prix des produits de base. Les flux d'investissement direct étranger en Afrique ont continué de se réduire, accusant une baisse de 21 % entre 2016 et 2017 (de 53,2 milliards de dollars à 41,7 milliards de dollars), alors qu'ils étaient tombés de 3,6 % en 2013 à environ 2,9 % en 2016, ce qui donne à penser que l'Afrique perd du terrain dans sa quête de nouveaux investissements.

114. Le coût des envois de fonds s'est élevé à 7,1 % mondialement dans le premier trimestre de 2018, resté le même par rapport à l'année précédente et inférieur au niveau de référence de 9,7 % en 2009. Bien que ce pourcentage soit le plus bas jamais atteint, il dépasse de 2,1 % l'objectif fixé par le Groupe des Vingt et de 4,1 % l'objectif de développement durable 10.

115. Le coût moyen des envois de fonds en Afrique subsaharienne, qui équivaut à 9,4 % au premier trimestre de 2018, est le plus élevé au monde.

Résultats

116. Les envois de fonds en Afrique subsaharienne ont reculé, ayant augmenté de 11,4 % en 2017 et atteint 38 milliards de dollars après avoir baissé de 2,5 % deux années de suite, tombant à 36 milliards de dollars en 2015 et de 4,6 %, pour passer à 34 milliards de dollars en 2016. Ces envois restent une bouée de sauvetage pour de nombreux pays, représentant notamment 27 % du PIB du Libéria et 21 % de celui des Comores. Les principaux pays bénéficiaires d'envois de fonds en 2017 ont été le Nigéria (22 milliards de dollars), le Sénégal et le Ghana (2,2 milliards de dollars chacun), le Kenya (2 milliards de dollars), l'Ouganda (1,4 milliard de dollars) et le Mali (1 milliard de dollars).

117. Le coût de transfert des envois en Afrique subsaharienne demeure le plus élevé au monde, dépassant d'environ 29 % la moyenne mondiale en 2017. En cette année-là, quelques-uns des couloirs les plus coûteux étaient intrarégionaux, notamment entre l'Angola et la Namibie (26,7 %). En revanche, le couloir intrarégional le moins cher en 2017 était entre la Côte d'Ivoire et le Mali (2,9 %).

118. Afin de remédier à la stagnation du coût moyen des transferts d'envois de fonds dans le monde, les pays du Groupe des Vingt devraient peut-être prendre de nouvelles mesures pour accroître la compétitivité et l'innovation sur le marché des transferts de fonds.

119. La part de l'Afrique dans l'IED mondial est de 2,9 % seulement. Les principales destinations en Afrique en 2017 ont été l'Égypte, l'Éthiopie, le Nigéria, le Ghana et le Maroc. Toutefois, parmi les investissements entièrement nouveaux, environ 25 % seulement ont concerné le secteur manufacturier, le reste étant concentré sur le secteur des services et sur le secteur primaire.

3. Flux financiers illicites

Afrique : Engagement 9 : réduire les flux financiers illicites et recouvrer les biens volés

Exécution

120. Les constatations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique illustrent les graves incidences de ce phénomène sur le développement de l'Afrique, estimant le montant de ces flux à environ 69 milliards de dollars par an. Selon des études effectuées sous les auspices de l'organisation Global Financial Integrity, le niveau de ces flux illicites sortis de l'Afrique en raison de la manipulation des prix pratiqués dans le commerce international serait, à lui seul, de l'ordre de 50 milliards de dollars par an.

121. À sa vingt-quatrième session ordinaire, tenue en janvier 2015, la Conférence de l'Union africaine a adopté une déclaration spéciale sur les flux financiers illicites dans laquelle les dirigeants africains ont décidé de faire en sorte que toutes les ressources financières perdues à cause de la fuite de capitaux et des flux financiers illicites soient identifiées et restituées à l'Afrique pour servir à financer le programme de développement du continent.

122. Selon l'OCDE, les pratiques liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices occasionnent aux pays une perte annuelle estimée entre 100 milliards et 240 milliards de dollars, l'équivalent de 4 à 10 % des recettes provenant des impôts sur les sociétés.

Partenaires : engagement 9 : réduire les flux financiers illicites et recouvrer les biens volés

Réalisation

123. Pour mettre fin aux flux financiers illicites, l'objectif de développement durable 16 (cible 4) appelle à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée d'ici à 2030. Dans le cadre de son plan d'action relatif au Programme 2030, adopté à Hangzhou en 2016, le Groupe des Vingt vise à renforcer l'action menée à l'échelle internationale dans ce domaine en exécutant le Plan d'action du G20 contre la corruption pour 2017-2018.

Résultats

124. Le Cadre inclusif sur le BEPS (l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices), qui comprenait 11 membres en mars 2018, couvre de nombreux pays et juridictions africains. La Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base

d'imposition et le transfert de bénéfices, qui comptait déjà 79 signataires en juin 2018, est entrée en vigueur en juillet 2018, renforçant les conventions fiscales déjà en place et réduisant les possibilités d'évasion fiscale des sociétés multinationales. Si les répercussions possibles de la réduction de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices et de l'accroissement de la transparence en matière de taxation internationale vont progressivement se concrétiser, elles devraient aboutir à une amélioration des recettes fiscales dans toute l'Afrique et accroître la compétitivité fondée sur la transparence et l'efficacité.

125. Dans le but de faire cesser les pratiques liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices, des mesures prioritaires susceptibles de réduire les répercussions négatives et les effets néfastes de ces pratiques sur la compétitivité ont été définies, de même que des normes minimales pour la lutte contre les pratiques fiscales dommageables, la prévention de l'abus des conventions fiscales, y compris le chalandage fiscal, l'amélioration de la transparence grâce à l'établissement de rapports pays par pays et le renforcement de l'efficacité du règlement des différends.

4. Évaluation d'ensemble et principales priorités et difficultés

126. Selon les estimations, il faudrait 6 billions de dollars par an, ou 90 billions de dollars sur toute la période prévue pour la réalisation des objectifs de développement durable, pour atteindre ces objectifs à l'échelle mondiale, sachant que l'aide publique au développement ne suffira pas en tant que seul moyen de mise en œuvre. Il est de plus en plus reconnu que les flux de financement privé vers l'Afrique, y compris les envois de fonds, la mobilisation de ressources intérieures et la réduction des flux financiers illicites, seront les principales composantes d'une action globale visant à transformer les objectifs de développement durable et les aspirations formulées dans l'Agenda 2063 en réalité. Cependant, il est essentiel que les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE redoublent d'efforts pour atteindre la cible de 0,7 % du (RNB), ainsi que celle du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 qui consiste à consacrer 0,15 à 0,20 % de leur RNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés, sachant que plus de 70 % de ces pays sont en Afrique.

127. Mis à part les efforts visant à augmenter le volume du financement, le défi à relever consiste à maximiser l'effet de catalyseur, notamment en recourant au financement mixte et à d'autres moyens stratégiques et novateurs de financement du développement et en promouvant un financement abordable en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique.

128. Étant donné que les échanges commerciaux constituent la plupart des flux financiers illicites, la communauté internationale devrait redoubler d'effort pour lutter contre les paradis fiscaux et mettre fin à la pratique du transfert de bénéfices entre les sociétés multinationales.

129. S'agissant de favoriser les flux de ressources extérieures à destination de l'Afrique, s'il incombe aux pays africains de créer un bon climat des affaires et d'assurer des droits de propriété qui renforcent la confiance des investisseurs, les partenaires du Comité d'aide au développement ont un rôle à jouer dans le renforcement de la capacité d'effectuer les réformes nécessaires et dans l'appui aux instruments de partage et d'atténuation des risques. Les pays de l'OCDE et le Groupe des Vingt devraient redoubler d'effort pour atteindre la cible des 3 % des objectifs de développement durable en ce qui concerne les coûts des envois de fonds.

130. Dans un rapport Nations Unies-Union africaine, il est indiqué que l'Afrique possède un énorme potentiel de ressources financières intérieures et qu'elle devrait tirer parti de ses possibilités de développement en cherchant à les exploiter pour pouvoir assurer une croissance stable et un développement sans exclusive. La réalisation des aspirations du continent dépendra de la capacité des pays africains de mobiliser des ressources financières suffisantes, prévisibles et durables.

131. Pour surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée, l'Afrique doit mobiliser davantage de ressources intérieures, tout en adoptant les bonnes politiques et en créant des institutions crédibles afin de mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources extérieures publiques et privées.

132. La mobilisation des ressources requises pour le financement des besoins de l'Afrique en matière d'investissement sera nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

IV. Conclusions et recommandations

A. Industrialisation et intégration régionale

133. Les gouvernements des pays africains pourront juger nécessaire :

a) De faire mieux comprendre qu'il importe de réaliser un développement industriel inclusif et durable en Afrique pour garantir le succès de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) D'accélérer l'investissement et l'industrialisation en tirant parti de leurs avantages comparés, de la jeunesse de la population et de la croissance de la classe moyenne. Les salaires compétitifs et la proximité des marchés développés et l'accès à ces marchés offrent des possibilités d'élargir la coopération avec les partenaires récents ;

c) De mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines et de créer un climat propice aux affaires et inclusif afin d'attirer des investissements étrangers et d'accroître la production manufacturière et agricole ;

d) De revitaliser les systèmes d'enseignement technique et professionnel et de formation. L'acquisition par les jeunes et les adultes de compétences utiles à l'emploi qui leur permettent de participer à l'économie de manière à assurer des moyens de subsistance durables est essentielle.

134. Les partenaires de développement pourront juger nécessaire :

a) De promouvoir l'investissement en Afrique, en encourageant les sociétés privées travaillant dans l'industrie manufacturière et l'agro-industrie à investir dans le continent et à s'y installer ;

b) De promouvoir l'investissement dans l'énergie durable et sûre, dans les énergies renouvelables et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie et dans les infrastructures et les industries durables et résilientes en Afrique ;

c) D'aider les États Membres africains à s'industrialiser grâce au commerce, en concordance avec la Zone de libre-échange continentale africaine, et à identifier les lacunes infrastructurelles, les besoins et les conditions de financement d'infrastructures durables, y compris régionales et rurales, ainsi que les possibilités de promouvoir les partenariats public-privé ;

d) D'encourager les banques de développement étrangères à mobiliser des ressources pour les infrastructures et les industries grâce aux partenariats et à renforcer les capacités institutionnelles de gestion de manière à améliorer les systèmes nationaux ;

e) De promouvoir la science, la technologie et l'innovation comme moyens essentiels à l'industrialisation en Afrique, en contribuant à l'amélioration des compétences du personnel scientifique et technique, y compris les femmes et les jeunes ;

f) De mettre l'accent sur le potentiel de l'agro-industrie, en tirant parti des avantages comparatifs naturels de l'Afrique.

B. Santé, eau et assainissement

135. Les gouvernements des pays africains pourront juger nécessaire :

a) De perfectionner les soins de santé grâce à des réformes qui améliorent les infrastructures des installations sanitaires, à un personnel qualifié et à la fourniture des médicaments essentiels, de manière à accroître l'efficacité des soins prodigués ;

b) De mettre en place des mécanismes de financement abordables en matière de santé, y compris l'assurance maladie à caractère social, tout en cherchant à atteindre la couverture sanitaire universelle ;

c) D'honorer leur engagement quant à l'allocation de 15 % de leur budget au secteur de la santé, conformément à la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes ;

d) De renforcer les mécanismes de coopération régionaux en matière de santé et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies en matière de prévention, de dépistage précoce et de signalement des problèmes de santé ;

e) D'accroître les investissements dans les travaux de recherche épidémiologique et les études relatives aux services de santé ;

f) De créer des partenariats public-privé solides dans le domaine de la santé afin de trouver des méthodes novatrices permettant d'accélérer l'accès aux informations et aux services relatifs à la santé ;

g) D'augmenter le financement d'environ 13 milliards de dollars par an afin de permettre à l'Afrique d'atteindre les cibles de l'objectif 6 de développement durable relatif à l'eau et à l'assainissement. Les initiatives et les politiques devraient être conçues de manière à favoriser la création d'un climat propice qui remédie aux lacunes en matière de gouvernance et de capacité et promeuve le savoir, les solutions et les innovations intelligentes afin d'attirer les investissements des secteurs public et privé.

136. Les partenaires de développement pourront juger nécessaire :

- a) D'assurer à long terme un financement accru, prévisible et durable en matière de santé en renforçant la coopération Sud-Sud afin de mobiliser des ressources pour le financement de la santé de manière à améliorer la capacité du secteur ;
- b) D'appuyer davantage l'adoption de solides cadres de suivi et d'évaluation accompagnés de bons systèmes de statistiques et de données afin d'étayer les analyses, de détecter les lacunes et d'aider à la formulation des interventions relatives à la santé de manière à améliorer les résultats dans ce domaine ;
- c) D'encourager l'industrie pharmaceutique en Afrique à couvrir les besoins non satisfaits, à réduire les prix et à accroître l'accès aux médicaments essentiels ;
- d) D'augmenter les investissements dans la recherche scientifique et la formation professionnelle et de trouver des solutions de remplacement en cas de résistance aux antimicrobiens.

C. Changements climatiques

137. Les gouvernements des pays africains pourront juger nécessaire :

- a) De continuer de prendre des mesures pour intégrer l'adaptation à la planification du développement et exécuter leurs plans d'adaptation nationaux de manière à accroître la résilience face aux changements climatiques et à améliorer la préparation aux catastrophes naturelles ;
- b) De renforcer les capacités nationales d'accès au financement international de l'action climatique.

138. Les partenaires de développement pourront juger nécessaire :

- a) D'honorer leur engagement de fournir un appui financier supplémentaire et davantage de technologies sans incidence sur le climat en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ces effets ;
- b) D'honorer leur engagement en faveur de réductions spécifiques d'émissions ou de mesures optimales déterminées au niveau national ;
- c) De fournir un appui technique et financier à l'Afrique pour lui permettre d'augmenter l'énergie dont elle dispose ;
- d) D'assurer un traitement égal à l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques en lui fournissant un appui financier et en prévoyant des mesures d'incitation qui lui permettent de réduire les émissions de dioxyde de carbone en évitant la déforestation et de servir de puits de carbone mondial.

D. Financement du développement

139. Les gouvernements des pays africains pourront juger nécessaire :

- a) De continuer d'augmenter leurs recettes nationales, notamment en réglementant le secteur informel ;
- b) De renforcer la capacité des administrations fiscales en matière de lutte contre les flux financiers illicites ;
- c) De consolider les droits de propriété et l'état de droit et de simplifier les règles et règlements relatifs à l'investissement afin de créer un environnement favorable aux affaires et d'attirer à long terme de nouveaux investissements étrangers directs de l'intérieur et de l'extérieur de l'Afrique et de contribuer ainsi à la transformation structurelle du continent.

140. Les partenaires de développement pourront juger nécessaire :

- a) D'accroître l'appui apporté à l'industrialisation, en particulier dans le secteur de l'agro-industrie, en soutenant à la fois l'investissement, les politiques commerciales et le renforcement des capacités ;
 - b) D'augmenter l'APD destinée à l'Afrique, à la mesure des difficultés auxquelles le continent est confronté ;
 - c) D'attribuer la plus grande part de l'APD aux objectifs de développement de long terme, par opposition aux situations d'urgence de court terme comme la crise de réfugiés et d'autres urgences humanitaires. Le financement de ces dernières ne devrait pas supplanter les précédentes ;
 - d) De redoubler d'efforts pour réduire le coût des envois de fonds, conformément à l'objectif 10 de développement durable et aux plans relatifs aux envois de fonds mis en œuvre par les pays du Groupe des Vingt, notamment en appuyant la science, la technologie et l'innovation en Afrique, ainsi qu'en aidant les États Membres africains à renforcer leurs capacités ;
 - e) De faire davantage pour mettre fin aux flux financiers illicites et pour détecter, recouvrer et restituer les biens volés.
-